

## REGLEMENT DES 31EMES FOULEES DE L'ARDEnte – page 1/2

### Article 1 :

La 31eme édition des Foulées de l'Ardente est organisée le samedi 4 juin 2022 par l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont.

3 épreuves sont proposées dans cet ordre :

- ✓ épreuve Jeunes Crédit Mutuel de 1.5 km : 14h30
- ✓ course de 12.0 km : 15h00
- ✓ course de 4.0 km : 15h05

Une randonnée de 10 km sans classement avec un départ à 14h00.

### Article 2 :

Les parcours des 3 épreuves proposées font respectivement, 1,5 km, 4,0 km et 12,0 km. Ces parcours ne font pas l'objet d'un mesurage officiel.

- ✓ 1.5 km : 1 boucle dans Vineuil Saint Firmin
- ✓ 4.0 km : 1 boucle dans Vineuil Saint Firmin
- ✓ 12.0 km : 1 boucle entre Vineuil Saint Firmin et Apremont

Les parcours sont constitués de 35 % sur route et de 65 % sur chemins forestiers. Les parcours sont balisés tous les kilomètres. Les intersections sont signalées et protégées par des signaleurs bénévoles.

Le parcours de la randonnée reprend celui du 12 km en sens inverse sans emprunter les voies publiques ouvertes à la circulation sur 10 km.

### Article 3 :

Les épreuves de course à pied sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

- ✓ 1,5 km ouvert aux poussins et benjamins.
- ✓ La course de 4,0 km est ouverte des minimes aux vétérans.
- ✓ La course de 12,0 km est ouverte des cadets aux vétérans.

Les différentes catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé suivant les règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Des contrôles seront réalisés sur le parcours pour s'assurer de la régularité de l'épreuve.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent aux différentes courses sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives agréées par la FFA est subordonnée à la présentation d'une licence athlétisme valide FFA – UFOLEP – FSCF – UGSEL – FSGT ou Triathlon, portant attestation d'un certificat médical, ou pour les non licenciés, à la remise aux organisateurs (qui le conserveront 10 ans) d'un certificat médical (ou de sa copie) mentionnant l'absence de contre-indication

de la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

La randonnée est ouverte à tous sans licence ou certificat médical.

### Article 4 :

L'inscription à l'une des épreuves requiert l'acquittement d'un droit réglé à l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont. Ce règlement peut être réalisé par carte bleue pour l'inscription auprès de notre site partenaire Sport-Up, par chèque à l'ordre de l'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont pour les inscriptions par courrier.

Pour cette 31eme édition les droits sont les suivants :

- ✓ 1,5 km : 2.0 €
- ✓ 4,0 km : 5.0 €
- ✓ 12,0 km : 10.0 €
- ✓ Randonnée : 5.0 €

**Les inscriptions sur place ne seront pas possibles**

### Article 5 :

Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription afin de s'identifier et de valider son engagement à cette épreuve.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription, ni de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'Ardente de Vineuil Saint-Firmin et d'Apremont décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible durant toute l'épreuve.

### Article 6 :

Les dossards seront à retirer au Centre Communal Maurice Bernaudin, 2 avenue de la Bouleautière à Vineuil Saint-Firmin, à partir de 13h00, le samedi 4 juin 2022 et ce jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course. Ils sont remis sur validation de l'inscription définie aux articles 3, 4 et 5 et suivant le protocole sanitaire en vigueur le 4 juin 2022.

### Article 7 :

Pour les épreuves de course à pied, le chronométrage est réalisé par ChronoTeam avec un seul décompte pour le départ correspond au départ de l'épreuve. Chaque participant recevra avec son dossard une puce d'identification qui permettra d'enregistrer le temps de parcours et l'ordre de passage au niveau de la ligne d'arrivée.



**Rappel des catégories course à pied pour l'année 2022 :**

- Poussin PO 2011-2012
- Benjamin BE 2009-2010
- Minime MI 2007-2008
- Cadet CA 2005-2006
- Junior JU 2003-2004
- Espoir ES 2000-2002
- Senior SE 1988-1999
- Masters VE 1987 et avant
  - o Masters 0 M0 1983-1987
  - o Masters 1 M1 1978-1982
  - o Masters 2 M2 1973-1977
  - o Masters 3 M3 1968-1972
  - o Masters 4 M4 1963-1967
  - o Masters 5 M5 1958-1962
  - o Masters 6 M6 1953-1957
  - o Masters 7 M7 1948-1952
  - o Masters 8 M8 1943-1947
  - o Masters 9 M9 1938-1942
  - o Masters 10 M10 1937 et avant